



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

publications

Question écrite n° 88955

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la fonction publique sur les moyens mis en oeuvre pour communiquer auprès du public sur son action et celle de son ministère. Il souhaite connaître le nombre de revues et de supports imprimés de communication produits par ses services en 2004 et 2005, ainsi que les coûts représentés par ces supports (conception, impression, diffusion).

Texte de la réponse

La mise en oeuvre de la politique du ministère de la fonction publique, et en particulier de la modernisation de la gestion des personnels, doit s'accompagner d'une communication identifiable, transversale et pédagogique. Il est en effet essentiel que l'État puisse communiquer vers ses agents pour faire connaître, et partager, les orientations dédiées à la gestion des ressources humaines, et les valeurs qui sous-tendent ces actions. En outre, une communication régulière, dédiée spécifiquement à l'encadrement supérieur est indispensable en accompagnement de la réforme. Pour mettre en oeuvre sa politique de communication, le ministère de la fonction publique dispose de différents outils. 1. La revue Service public : ce magazine de trente-six pages - huit numéros par an - est le reflet de la politique interministérielle de modernisation de la fonction publique, comme des actions interministérielles de simplification et d'amélioration de la qualité et de la performance. Sa vocation est de faire connaître les démarches innovantes. Tiré à 65 000 exemplaires et diffusé gratuitement, le journal s'adresse à un public de cadres de la fonction publique de l'État (du chef du bureau au directeur général), mais aussi aux responsables des centres de formation, universités, syndicats et principaux élus, journalistes. En outre, et du fait de l'élargissement des missions de la DGAFP vers un rôle de pilotage de la modernisation de la GRH, un recentrage de la revue a été opéré en particulier sur les aspects liés à la gestion des personnels, en liaison avec les chantiers de la réforme de l'État et l'ouverture vers les autres fonctions publiques. 2. Les publications : la DGAFP, qui édite de nombreuses publications, a souhaité rationaliser son offre éditoriale. Cette démarche, initiée en 2004, permet, d'une part, de renforcer sa visibilité dans le paysage de l'administration et des productions écrites des ministères, d'autre part, de s'affirmer comme acteur de référence de la gestion des ressources humaines de « l'État employeur ». Une nouvelle charte graphique a été lancée en août 2005. Elle est déclinée en huit collections thématiques (statistiques, emploi public, ressources humaines...). Une vingtaine de publications sont éditées chaque année et ventilées entre huit collections. Présentation et positionnement de ces huit nouvelles collections : Collection « La fonction publique : faits et chiffres » : synthèse des données statistiques et analytiques de la fonction publique - de l'État, territoriale et hospitalière -, ce « bilan social » permet de comprendre son évolution année après année et constitue, à ce titre, un document de référence pour les décideurs, les responsables syndicaux, les gestionnaires... notamment. Collection « Rapport d'activité ministériel » : bilan d'activité du ministère, ce document présente les actions de la DGAFP et, le cas échéant, celles des entités de la réforme de l'État qui lui sont associées. Collection « Emploi public » : créé en 2000 pour assurer une meilleure transparence sur l'emploi public dans les trois fonctions publiques, et pour mettre en place les outils de la GPEEC, l'Observatoire de l'emploi public (OEP) diffuse notamment chaque année un rapport annuel. Collection « Ressources humaines » : piloter la gestion des ressources humaines de l'État, assumer en

quelque sorte les fonctions d'une « DRH groupe » de l'administration, telle est l'une des grandes missions confiées à la DGAFP. Cette collection rassemble toute l'information nécessaire concernant le recrutement, la carrière, la rémunération et la gestion des agents de la fonction publique. Collection « Statistiques » : déclinée en deux publications distinctes, cette collection diffuse les travaux du bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP. « Points Stat », outil apprécié des décideurs et des gestionnaires, dégage les idées forces en quelques pages. « RésulStats » présente, pour qui recherche une information plus détaillée, les études complètes. Il convient particulièrement aux chercheurs et statisticiens. Collection « Point Phare » : cette collection apporte un éclairage approfondi sur un thème ou un chantier, chiffres et références à l'appui. Collection « Perspectives » présidé par une personnalité indépendante, le comité de la recherche et de la prospective de la DGAFP conduit des recherches sur l'évolution de la fonction publique. Il organise des rencontres avec des experts et commande, à des chercheurs, des études dont les principales sont publiées dans cette collection. Collection « Intradoc » : cette collection, à usage interne, réunit tous les documents de travail de la DGAFP utilisés dans le cadre de réunions interservices, séminaires, journées d'étude... Elle est destinée notamment à l'encadrement supérieur de la fonction publique (directeurs de personnel, services gestionnaires...). 3. Une lettre électronique destinée à l'encadrement supérieur : afin de donner davantage de visibilité aux grands chantiers liés à la modernisation de la gestion des ressources humaines de la fonction publique, une lettre d'information électronique destinée à l'encadrement supérieur a été créée. Le premier numéro de Performance a été diffusé en juin 2005, à près de 4 000 hauts fonctionnaires parmi lesquels les directeurs d'administrations centrales, les chefs de services, directeurs adjoints, sous-directeurs, ainsi que les chefs de services d'inspections générales ; les ambassadeurs, les préfets, les recteurs, les trésoriers-payeurs généraux, les chefs de services déconcentrés ; les présidents de tribunaux administratifs et de cours administratives d'appel, les présidents de chambres régionales des comptes. Sa périodicité est bimestrielle. 4. Un site internet rénové : la DGAFP a lancé en novembre 2005 le nouveau site internet du ministère de la fonction publique. Avec plus de 3 500 pages d'informations et plus de 3,61 millions de consultations en 2005, il est destiné à un large public : fonctionnaires, étudiants, organisations syndicales, journalistes... Un important travail de refonte a été mené afin d'améliorer la visibilité des missions du ministère. Une place privilégiée est accordée à l'actualité, dès la page d'accueil. Une nouvelle rubrique dédiée aux « grands dossiers » propose un point sur les chantiers en cours (réforme budgétaire, gestion des ressources humaines, modernisation statutaires, recrutement et formation...). Ce nouveau site, grâce à un graphisme et une ergonomie modernisés, rend la navigation plus simple et facilite ainsi les recherches des internautes. Par ailleurs, géré de façon dynamique, il permet aujourd'hui des mises en ligne plus rapides valorisant ainsi le contenu des rubriques d'actualité. Un « espace presse » est également créé, avec une nouvelle rubrique sur la communication parlementaire. Le site propose également un large panorama des modes d'accès à la fonction publique et diffuse, en particulier, le calendrier actualisé des concours, tous ministères confondus, très apprécié des internautes, ainsi que la téléprocédure d'inscription aux concours des Ira, largement généralisée, puisque plus de 90 % des candidats ont choisi de s'inscrire en ligne. Enfin, de nombreuses informations présentant les trois fonctions publiques (de l'État, territoriale, hospitalière) sont proposées sur www.fonction-publique.gouv.fr. 5. Les manifestations grand public : salons et forums relatifs à la formation, aux métiers et à l'emploi. L'objectif est de répondre à l'ensemble de nos publics (étudiants, enseignants, fonctionnaires...) sur les métiers de la fonction publique et de conseiller sur les filières pour préparer les différents concours. Ces objectifs se concrétisent par la participation du ministère à deux salons importants : le salon de l'éducation et le salon de l'emploi public. Ce dernier, organisé sous le haut patronage du ministère de la fonction publique, a tenu sa première édition en juin 2004 à Paris. La troisième édition vient d'avoir lieu en mars 2006. La DGAFP a largement contribué au succès de cette manifestation, en particulier par l'organisation de nombreuses tables rondes et conférences sur les enjeux en matière de recrutement, les concours et les conditions d'accès, l'attractivité des fonctions publiques... L'affluence constatée, près de 18 000 visiteurs en mars dernier, témoigne du besoin de communication des recruteurs publics et de la forte demande d'information qui existe dans ce domaine, tant au niveau des professionnels que du grand public. La présence du ministère au salon de l'éducation - L'aventure des métiers (plus de 500 000 visiteurs) revêt également une importance toute particulière puisque ce rendez-vous annuel constitue un lieu privilégié d'échange et de dialogue entre le monde institutionnel (administrations en particulier), l'entreprise, les jeunes et leurs parents. Éléments de budget : crédits Études et communication sur la gestion publique de la DGAFP (vert budgétaire).

LFI	INFORMATION et communication	RÉALISATION et diffusion de publications Documentation	ÉTUDES	AUTRES services « événementiel »	TOTAL
2004	390 000	1 126 870	322 048	318 654	2 157 572
2005	450 000	900 000	450 000	144 371	1 944 371

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88955

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2688

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4496